



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix huit, le vendredi douze octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
05/10/2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26
Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX
Mme Nathalie ROGER à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Aurélie BLANCHARD à M. Jérôme GRENIER
M. Valentin LAMBERT à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Philippe GUIRAUDON

N° 0269/2018

Rapporteur : Alexandre HUAU-ARMANI

OBJET : Musée de Vernon : Signature d'une Convention entre la ville de Vernon et le collège César Lemaître - Jumelage - Résidences d'artiste(s) en milieu scolaire 2018-2019

Dans la cadre du dispositif « Jumelage – Résidences d’artistes », proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la ville de Vernon s’associe avec le collège César Lemaître de Vernon pour proposer un projet.

Mené en collaboration avec le musée de Vernon, ce projet vise à favoriser la pratique artistique au sein des établissements scolaires. Le soutien du musée permettra une ouverture sur le réseau des établissements culturels, une fréquentation des œuvres et assurera le lien avec les artistes. Ce projet s’étendra sur différents niveaux scolaires : l’école primaire, le collège et l’enseignement supérieur par l’intervention d’un étudiant de l’ESADHaR (Ecole supérieure d’art et design Le Havre-Rouen) encadré par un professeur référent et un artiste. Ce projet ouvre la pratique artistique à divers champs culturels.

Au sein de la ville de Vernon, le lycée Georges Dumézil propose une option « arts visuels » et une option facultative « arts plastiques ». Depuis la rentrée 2015, la ville et le musée ont mis en place une classe pilote « arts plastiques » à l’école primaire Château Saint-Lazare qui travaille de manière constante autour des collections du musée. Ce projet à destination des collégiens permettrait de créer une passerelle entre ces deux niveaux, instaurant ainsi une continuité de l’enseignement artistique et culturel des élèves vernonnais.

Des temps de rencontres pourront être mis en place entre les collégiens et les élèves des classes arts de l’école primaire Château Saint-Lazare.

Le musée profitera également de ce projet pour s’adresser au public collégien, peu présent parmi ses visiteurs.

Le budget global prévisionnel de ce projet est estimé à 4247,5 euros. Une demande de subvention de 1323€ sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et une demande de 1323€ au Conseil Départemental de l’Eure afin de mener à bien ce projet d’action culturelle d’envergure dans les conditions financières optimales (cette demande fait l’objet d’une décision).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention proposé.

Considérant l’intérêt de la mise en place de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Collège César Lemaître de Vernon.

Culture et ville numérique

Avis favorable

Education

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l’unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Délégation académique à l'action culturelle
Tél. : 02.32.08.91.00
Courriel : daac@ac-rouen.fr

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction régionale des affaires culturelles
Tél. : 02.31.38.39.40
Courriel : nadia.inoubli@culture.gouv.fr

JUMELAGE-RÉSIDENCE D'ARTISTE(S)

Dispositif annuel de partenariat en éducation artistique, culturelle et numérique (Artistes, professionnels de la culture, des médias et de l'information)

CONVENTION DU SECOND DEGRÉ

Entre :

L'établissement scolaire : Collège César Lemaître – 13 rue Saint Lazare – 27200 Vernon (0232510767)

représenté par : Sébastien ZANDECKI – Chef d'établissement

et :

la personne morale représentée par : (le partenaire culturel – coordonnées)

François OUZILLEAU – Maire de Vernon

Hôtel de ville – Place Barette – BP 903 – 27200 Vernon Cedex

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La personne morale désignée ci-dessus apporte, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, sa collaboration aux activités artistiques dispensées dans l'établissement selon le descriptif et le calendrier indiqués dans le dossier déposé avec cette convention.

Article 2 :

Les personnes remplissant les conditions requises et auxquelles fait appel la personne morale sont : (Nom, prénom, fonction, adresse, téléphone des intervenants culturels).

ESADHaR - (Coordinateur des l'élève de 4^e année – Guy Lemonnier) - 2, rue Giuseppe Verdi - 76000 Rouen

Article 3 :

L'équipe artistique s'engage à participer à la conception et à la mise en œuvre du projet défini conjointement par les enseignants et le partenaire culturel. L'équipe artistique s'engage à être présente pendant trois semaines minimum dans l'établissement scolaire. Elle sera rémunérée par une subvention globale de 3990 € maximum qui couvre strictement les interventions auprès des élèves.

Article 4 :

La présente convention ne pourra prendre effet qu'à la suite de la décision favorable d'ouverture de la résidence d'action culturelle en milieu scolaire par la commission mixte composée des représentants des services de l'Académie de Rouen et de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Article 5 :

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après information des services de l'Académie de Rouen et de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie concernés.

Article 6 :

La présente convention est signée pour la durée de l'année scolaire.

A

Le

Pour l'État,
Le Chef d'établissement

Pour la personne morale,
Le responsable du partenaire culturel, François Ouzilleau, Maire
de Vernon

« JUMELAGE-RÉSIDENCE D'ARTISTES »

Dispositif annuel de partenariat en éducation artistique, culturelle et numérique

Le musée et le collège César Lemaître de Vernon proposent pour cette année 2018-2019 un nouveau projet de « Jumelage-Résidence d'artistes » à destination d'une classe de 6^e (au sein du cycle 3).

Cette démarche conjointe et cohérente d'éducation artistique et culturelle entre le musée et le collège permettrait aux élèves de se sensibiliser et de s'initier à l'art par le biais d'interventions artistiques dans l'articulation du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel) de l'établissement scolaire.

De par leur proximité géographique les deux établissements souhaitent poursuivre le projet d'ouverture culturelle en lien avec les ressources artistiques et culturelles locales. Ce projet s'étendra sur différents niveaux scolaires : l'école primaire, le collège et l'enseignement supérieur. Ainsi, ce projet viserait également à poursuivre la continuité d'enseignement artistique et culturel des élèves vernonnais, de la classe pilote « arts plastiques » de l'école Château Saint-Lazare de Vernon au collège César Lemaître, pour ainsi créer une passerelle entre ces deux niveaux (CM2 / 6^e) au sein du cycle 3.

Axe de travail

Lors de cette résidence les élèves et les artistes s'interrogeront sur un projet de création artistique. Par le biais d'un appel à projet à destination d'un étudiant de l'ESADHaR et à destination d'un artiste spécialisé dans la photographie, les artistes sélectionnés devront travailler sur la thématique du « geste » en s'appuyant sur les collections du musée. Le projet mêle à la fois une concertation entre l'étudiant et l'artiste. Un temps de création sera également réservé à la création d'un reportage photographique ou vidéo par le biais de l'intervenant en photographie pour conserver une trace visuelle du travail réalisé. Un carnet de travail sera également mis à disposition de chaque élève pour leur réflexion et l'élaboration de leur création.

Faits et gestes

Sortir le musée de son lieu par le geste artistique? Telle est la problématique à laquelle répond le projet « Faits et gestes ». Par quels moyens découvrir le musée de l'extérieur?

Les élèves seront invités à se questionner sur le geste: comment penser le geste? À la fois comme un mouvement du corps et comme un état d'esprit visant à l'expression. Quelle est

l'importance du geste dans la création artistique et comment naît-il? Comment communiquer ses émotions par le geste artistique?

Ce projet pose la question de la place de l'œuvre par rapport au corps mais également par rapport à l'espace.

Déroulement

L'action se déroulera de septembre 2018 à mai 2019.

À la rentrée 2018 une réunion d'information réunira l'ensemble de l'équipe pédagogique afin de présenter le projet et son organisation. L'étudiant par le biais d'un enseignant référent et l'artiste participeront à la construction du projet (chacun répondra par un appel à projet).

51h de résidence seront à répartir dans l'année scolaire entre l'étudiant et l'artiste soit 21h heures d'intervention pour l'étudiant et 30h pour l'artiste.

La classe devra travailler en dehors de ces temps d'échanges sur la notion d'art, et avoir un regard critique sur leur travail. Cela passera par des temps de rencontres et de présentation avec les autres élèves du collège ainsi que ceux de l'école primaire.

Une visite du musée devra être organisée pour l'ensemble des participants au projet.

Une restitution finale sera mise en place, sous la forme d'une exposition itinérante.

Présentation des intervenants

L'ESADHaR

L'École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen (ESADHaR) dispose de deux campus : l'un à Rouen, l'autre au Havre.

Cet Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif est consacré à l'enseignement supérieur et la recherche dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire. Il est placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication. Il bénéficie des contributions financières des villes de Rouen et du Havre, de l'État et de la Région Normandie.

L'ESADHaR est membre associé de la COMUE Normandie Université (Communauté d'Universités et d'Établissements) et membre de CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen), ainsi que de CHEERS (Conférence Havraise des Établissements d'Enseignement et de Recherche du Supérieur).

L'ESADHaR dispose de trois départements de formation:

- le département A/R/T (Art Action/Recherche/Transversalité) sur le campus de Rouen, niveau DNA et DNSEP ;
- le département Design graphique et Interactivité sur le campus du Havre, niveau DNA et DNSEP ;
- l'ESADHaR propose également un master de Création littéraire (M1 et M2) sur le campus du Havre, cohabilité avec l'Université du Havre.

La recherche se déploie au sein d'une unité de recherche intitulée « ESADHaR RECHERCHE » qui rassemble une dizaine de groupes de recherche, ouverts aux étudiants de 2ème cycle.

BUDGET Prévisionnel

Frais d'intervention artistique :	1 600,00 €
Rémunération d'artistes et professionnels de la culture :	2 347,50 €
Montant global :	3 947,50 €
Taux horaire (<i>Taux horaire indicatif : 50 € minimum</i>):	40,35€ (étudiant) /50€
Type de rémunération : Par mandat administratif	€
Frais de mission (déplacements / hébergement) :	300,00 €